

**Compte-rendu
de la séance du Conseil municipal
du 26 juin 2018**

L'An deux mil dix-huit, le vingt-six juin à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la Mairie en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe VILLEDIEU, Maire.

Convocation : 19 juin 2018

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Philippe VILLEDIEU Maire, M. David LECOMTE 1^{er} Adjoint, M. Olivier HOUDY 2^{ème} Adjoint, M. Guy BEAUREPÈRE 3^{ème} Adjoint, Mme Claude VARNIER 4^{ème} Adjointe, M. Antoine CHEREAU 5^{ème} Adjoint, M. Arnaud BELLANGER 6^{ème} Adjoint, M. Dominique PRIEUR, M. Chantal BINOIST, M. Roland FERROL, M. Christophe DROUIN, Mme Liliane CONTREPOIS, M. Alain EDMOND, M. Dominique LORIN, M. Joël LAMET, M. Christian LAURIN, M. Charles BOBET, M. Yannick FOURMONT, M. Fabrice SEGUT,

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

M. Dominique SEIGNEURET a donné pouvoir à M. Philippe VILLEDIEU,
Mme Annick ALLÉE a donné pouvoir à M. Roland FERROL,
Mme Laëtitia CRESPEAU a donné pouvoir à M. David LECOMTE,
Mme Nathalie LOISELEUR, M. Laurent BERTHIER, M. Emmanuel BELLANGER, Mme Aurélie SADOUKI,
Mme Pauline FOUCAULT.

ÉTAIENT ABSENTS : Mme Nadine APIOU, Mme Stéphanie DROUIN, M. Eric VAULOUP.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Arnaud BELLANGER

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 05 juin 2018 est approuvé à l'unanimité, sans observation.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour de la séance les points suivants :

- Attribution des travaux de voirie communale : Programme 2018
- Devis pour les travaux de rénovation des locaux périscolaires et demande de subvention à la communauté de communes du Bonnevalais

Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- **AVENANT N°2 A LA DSP EAU POTABLE POUR EXTENSION DE PÉRIMÈTRE**

Vu la délibération du conseil municipal N°2017-98 du 05 décembre 2017 attribuant le marché de délégation de service public d'eau potable à la Société SAUR,

Vu le contrat en délégation de service public avec la Société SAUR pour le service d'eau potable signé le 18 décembre 2017 et visé à la Sous-Préfecture de Châteaudun le 19 décembre 2017,

Vu la délibération du conseil municipal N°2018-62 du 27 mars 2018 relative à l'avenant N°1 au contrat,

Vu la délibération du conseil municipal N°2018-98 du 05 juin 2018 relative à la facturation et la perception de la redevance assainissement collective.

Monsieur le Maire rappelle que la commune historique de Mézières-au-Perche est gérée par un contrat d'affermage avec la société Véolia jusqu'au 30 juin 2018. Depuis le 1^{er} janvier 2018, la commune de Dangeau est en contrat de concession avec la société SAUR pour une partie de son territoire (ancien territoire de la commune de Dangeau). L'ancien territoire de Bullou reste sous la gestion du SIBBYG.

Par conséquent, il est proposé à l'assemblée d'intégrer dans le contrat avec la société SAUR, le périmètre de la commune historique de Mézières-au-Perche à compter du 1^{er} juillet 2018. Monsieur le Maire présente les deux

possibilités de tarif de rémunération du délégataire : tarif unique sur l'ensemble du périmètre ou tarif différencié sur la part production du prix de l'eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **ACCEPTE** l'avenant N°2 sur la base d'un tarif unique sur l'ensemble du périmètre à compter du 1^{er} juillet 2018,
- **DIT** que l'avenant N°2 prend effet à partir du 1^{er} juillet 2018,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant N°2.

- **DEMANDE DE L'ASSOCIATION FONCIÈRE DE MÉZIÈRES-AU-PERCHE POUR UN AVIS SUR BUSAGE ENTRE RD 149-1 ET RD 137**

L'association foncière d'aménagement foncier et agricole de Mézières-au-Perche sollicite l'avis du conseil municipal sur le diamètre du busage prévu entre la RD 149-1 et RD 137.

En effet, il est prévu dans le cadre du remembrement un busage de diamètre 600, préconisé par le service foncier du conseil départemental. Hors l'association foncière de Mézières-au-Perche représentée par son Président, M. Dominique PRIEUR, demande un busage de diamètre inférieur soit 500, en raison de la création d'une noue en amont qui permettra de palier temporairement à une éventuelle insuffisance de débit du collecteur.

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil sur la réduction du diamètre du busage et procède au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 21 voix Pour et 1 abstention (Mme Varnier):

- **ACCEPTE** la réduction du diamètre du busage à 500 au lieu de 600.

- **DÉCISIONS MODIFICATIVES N°2 AU BUDGET PRINCIPAL**

Considérant l'adoption du budget principal de la commune de Dangeau en date du 17 avril 2018 ;

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de faire des virements de crédits pour rémunérer le cabinet d'architecture ESNAULT ROUSSEAU, l'acquisition d'une tondeuse et les travaux au pavillon communal situé « Rue des Champarts ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire les virements de crédits comme suit :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Article 020 – Dépenses imprévues	- 6 780,00 €
Article 2031 – Frais d'études	+ 4 100,00 €
Article 21578 – Autre matériel et outillage de voirie	+ 580,00 €
Article 2132 – Immeubles de rapport	+ 2 100,00 €

- **DÉSIGNATION DE LA ROSIÈRE 2018**

Considérant le testament de Monsieur Pierre-Jovin RIOLLET, enregistré à Brou le 29 juin 1904,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **DÉCIDE** que Madame Marie-Amélie LAMBERT, jeune fille méritante de la commune, âgée de moins de 25 ans, sera couronnée ROSIÈRE, le samedi 30 juin 2018.
A ce titre, la traditionnelle dotation d'un montant de 230 Euros lui sera versée à l'issue de la cérémonie (par mandat administratif).
- **DIT** que les crédits pour la dotation à la rosière 2018 sont prévus au BP 2018 du budget principal à l'article 6574.

- **DEVIS TONDEUSE**

Monsieur le Maire présente les devis des établissements MILLET et LEMOULT d'une tondeuse de marque Honda pour l'entretien des espaces verts communaux. Il est donné les caractéristiques de chacune d'elles.

	Réf tondeuse	HT	TTC
Ets MILLET à Illiers-Combray	HRX 476 CVKE	766,67 €	920,00 €
	IZY 466 SKE	482,50 €	579,00 €
Ets LEMOULT à St-Denis-les-Ponts	HRX 476 VYE	832,50 €	999,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide:

- **RETENIR** l'offre des établissements MILLET pour une tondeuse de marque Honda, référence IZY 466 SKE pour un montant de 482,50 € HT soit 579 € TTC.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer le devis afin de procéder à la commande.

La tondeuse permettra d'entretenir les espaces verts à Mézières.

• **ÉTUDE DE DEVIS POUR REMPLACEMENT DU CHAUFFAGE COMMUNAL**

Monsieur le Maire donne la parole à M. Guy BEAUREPERE, 3^{ème} adjoint, qui a pris en charge ce dossier.

M. BEAUREPERE a contacté les entreprises CHAIGNON et MELET afin qu'il chiffe le remplacement des radiateurs électriques au pavillon communal situé « 1, rue des Champarts » qui sont pour certains hors d'usage.

Chacune d'elles ont présenté quatre solutions qui sont expliquées à l'assemblée.

La solution n°3 étant la mieux adaptée a été retenue par le conseil à l'unanimité, à savoir :

- le couloir, la cuisine et les 3 chambres : convecteurs électriques F617
- le séjour : radiateur corps de chauffe inertie
- la salle d'eau : sèche-serviettes

Entreprise CHAIGNON : 1 692,37 € HT soit 2 030,84 € TTC

Entreprise MELET : 1 903,57 € HT soit 2 284,33 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 21 voix Pour et 1 abstention (M. BEAUREPERE), décide :

- **DE RETENIR** l'offre de l'entreprise CHAIGNON pour un montant de 1 692,37 € HT soit 2 030,84 € TTC.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer le devis afin de procéder à la commande.

• **RAPPORT ANNUEL 2017 DU SERVICE D'EAU POTABLE DE MÉZIÈRES-AU-PERCHE**

Monsieur le Maire présente le rapport 2017 de VÉOLIA pour le service d'eau potable de la commune historique de Mézières-au-Perche. Le document est consultable à la mairie.

• **ATTRIBUTION DES TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNALE : PROGRAMME 2018**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que trois entreprises ont été consultées pour une remise des offres au plus tard le 22 juin 2018 à 12 heures.

Les travaux de voirie communale concernent cette année :

- VC N°39 Tranche 3 Lieudit « La Veronnière », VC N°24 Lieudit « Eguilly » (Dangeau), VC N°10 Lieudit « Sonville », VC N°47 Lieudit « Villoiseau », VC N°1 Lieudit « Feugeray » (Bullou), RD N°149 dans agglomération – Rue St Pierre (Bullou) et RD N°137 dans agglomération – Place de l'église (Mézières-au-Perche).

Marché de travaux de voiries communales – Programme 2018 :

Trois entreprises ont déposé des offres de prix :

ENTREPRISES	Montants H.T.	Montants T.T.C.
ETP MUSCI	38 346,60 €	46 015,92 €
PIGEON TP	36 246,53 €	43 495,84 €
Ets VILLEDIEU Frères	33 635,30 €	40 362,36 €

La commission communale des voiries s'est réunie le 22 juin dernier. Après consultation des différentes offres, elle propose de retenir les établissements VILLEDIEU Frères.

Monsieur BINOIST dit qu'il est préférable d'attendre pour la réalisation des travaux « Rue St Pierre à Bullou », tant que le devenir du bâtiment communal n'est pas décidé. En effet, les réseaux passeraient où les travaux sont envisagés, à l'entrée de la cour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- **D'ALLOUER** les travaux de voirie communale aux Ets VILLEDIEU Frères pour un montant arrêté à la somme de 33 635,30 € HT soit 40 362,36 € TTC.
- **DIT** que les travaux Rue St Pierre à Bullou ne seront pas réalisés dans l'immédiat.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer le devis et l'ordre de service.
- **DEVIS POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DES LOCAUX PÉRISCOLAIRES ET DEMANDE DE SUBVENTION A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BONNEVALAIS**

Monsieur le Maire donne la parole à M. Antoine CHEREAU, 5^{ème} adjoint.

Il présente les devis pour les travaux de rénovation des locaux qui accueillent la garderie périscolaire. Ces travaux consistent à remplacer les baies vitrées et une remise en état des volets ce qui permettra une isolation thermique.

- Menuiserie Xavier DROUIN : 7 140,00 € HT soit 8 568,00 € TTC (remplacement des fenêtres)
- Sas Embellys : 2 830,00 € HT soit 3 396,00 € TTC (mise en état des volets)

Deux subventions ont été demandées et accordées à la commune : FDI 2018 (30%) et DSIL 2018 (20%) du coût HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention de 30% à la Communauté de Communes du Bonnevalais qui exerce la compétence périscolaire et dont le local est à leur disposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **ACCEPTE** les deux devis pour un total de 11 964 € TTC,
- **SOLLICITE** la Communauté de Communes du Bonnevalais pour l'attribution d'une subvention de 30% du coût HT des travaux soit 2 991 €,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer les devis.
- **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :**

Monsieur le Maire :

- INFORME :

1. des accords de subventions au titre du FDI 2018 : 2 991 € travaux des locaux périscolaires, 9 887 € réfection des voies communales.
2. de la proposition d'ENERGIE Eure-et-Loir pour la création de points lumineux à « Herbault » et « La Folie ». M. BEAUREPERE explique le projet de création et donne son coût. Il est possible de demander une subvention de 20%. Le conseil demande de chiffrer le coût de points lumineux avec panneaux solaires (1 à La Folie et 1 à Herbault).
3. des problèmes rencontrés actuellement avec le prestataire CONVIVIO, restauration scolaire en liaison froide (marchandises renversées dans le camion, livraison tardive, menu non respecté). Il sera procédé à la résiliation du contrat à titre conservatoire, en septembre prochain et un nouvel appel d'offres devra être effectué.

4. du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales 2018 : le conseil communautaire devra se prononcer à ce sujet lors du prochain conseil.
5. de l'inondation à « Sonville », orage de début juin. La commission des voiries se déplacera pour étudier sur place.
6. de l'invitation à l'inauguration de la 1^{ère} centrale biométhane d'Eure-et-Loir à Marboué le 17 septembre.
7. des 24^{èmes} assises régionales du cadre de vie et de l'embellissement des communes : 26 et 27 septembre à St-Cyr-en-Val.
8. qu'un conseil d'école s'est tenu le 25 juin, M. Arnaud BELLANGER en donne un compte-rendu :
 - ⇒ 123 élèves à la rentrée avec 2 classes à double niveau de 30 élèves,
 - ⇒ passage à la semaine de 4 jours (8h30-11h30 & 13h30-16h30 lundi mardi jeudi vendredi),
 - ⇒ 2 créneaux piscine ont été demandés (lundi matin et vendredi après-midi),
 - ⇒ l'équipe enseignante sollicite la pose d'une sonnette au petit portail de l'école côté mairie et la lumière dans la cour pour l'hiver,
 - ⇒ un test d'évacuation du car de ramassage scolaire est demandé,
 - ⇒ Une représentante de parents d'élèves fait part de son insatisfaction concernant les travaux de mise en sécurité de la sortie de l'école. Les parents d'élèves demandent à M. le Maire de faire respecter le stationnement interdit (bandes jaunes) ainsi que la signalisation (alternat). M. le Maire sollicitera l'intervention de la gendarmerie pour faire appliquer ce règlement.

TOUR DE TABLE :

- ⇒ M. Roland FERROL requiert la pose d'un groom pour la porte du sanitaire public.
- ⇒ M. David LECOMTE qu'un habitant « Rue de la Mairie » signale des chenilles processionnaires dans les sapins « Rue des Champarts ». Ceux-ci seront coupés au cours de l'hiver.
Rosière 2018 : Le montage des barnums pour la fête de la Rosière débutera jeudi et samedi la décoration. A ce jour, 110 personnes sont inscrits au repas.
Il remercie les agents du service technique de l'aide apporté à la préparation de la fête de la musique.
- ⇒ M. Philippe VILLEDIEU remercie M. BEAUREPERE pour la création d'un plan incliné à l'église de Bullou.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45.